

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quinzième jour du mois de juin en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 30 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
Comptes à payer – Congrès
- 3) Voirie
Réfection de voirie à la rue Tardif
 - Dépôt du certificat pour le règlement d'emprunt numéro 428-2009 en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
- Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc
 - Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- 4) Varia
Circuit Riverside Speedway Sainte-Croix
 - Demande d'autorisation spéciale en vertu de l'article 5 du Règlement concernant les nuisances numéro 332-2004

Levée de l'assemblée

175-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

176-2009

COMPTES À PAYER - CONGRÈS

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES À PAYER 15 JUIN 2009

GÉRALD PLAMONDON		1 348.98 (1)
0270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	1 348.98
0270135454	FORMATION, (CONGRÈS-COLL) ADM.	
	TOTAL	1 348.98

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE TARDIF

DÉPÔT DU CERTIFICAT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 428-2009 EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par le directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 09 juin 2009 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

177-2009

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 165-2009;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement aux travaux en régie du prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc, selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 46 032,85 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., ainsi que la somme de 965,08 \$ relativement aux travaux en régie du prolongement de la rue Marcel-Faucher (passage piétonnier), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 004433 datée du 29 mai 2009.

VARIA

CIRCUIT RIVERSIDE SPEEDWAY SAINTE-CROIX

178-2009

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES NUMÉRO 332-2004

ATTENDU la demande de « Circuit Riverside Speedway Sainte-Croix » datée du 09 juin 2009 afin de prolonger les heures d'activités pour les journées du 20 juin 2009 en soirée et du 21 juin 2009 en matinée;

ATTENDU le règlement municipal numéro 332-2004, article 5, réglementant les spectacles de musique et autres activités;

CONSIDÉRANT QUE les activités prévues pour ces journées seront favorables à l'économie locale de Sainte-Croix et également accessibles au grand public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de cet article, autoriser la tenue de telles activités aux conditions qu'il détermine;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser la tenue des activités de « Circuit Riverside Speedway Sainte-Croix », telles que présentées dans leur demande et selon les restrictions suivantes :

- D'extensionner de 15 minutes l'heure limite pour le programme de course du 20 juin 2009, soit 23h15;
- D'autoriser le spectacle de musique jusqu'à 02h00 A.M. le 21 juin 2009;
- D'informer la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière de la tenue de cette activité spéciale et des conditions de la présente autorisation.

179-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 40 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier